

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison de l'Emploi et de la Formation - Année 2012 - Attribution de subvention

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le travail engagé autour du reconventionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation, au titre de la période 2011-2014, a permis de redéfinir son cadre d'intervention en articulation avec les missions de Pôle Emploi autour des axes suivants :

- développer une stratégie territoriale partagée ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ;
- et un volet complémentaire en cohérence avec la stratégie territoriale de Pôle Emploi autour de l'accueil, de l'information et de l'orientation des personnes en recherche d'emploi.

L'année 2011 a été marquée par une activité importante de la Maison de l'Emploi et de la Formation à Dijon :

- l'animation du point relais des Grésilles, qui a connu un doublement de son activité par rapport à 2010 avec 1 080 personnes différentes prises en charge et 5 432 services délivrés ;
- 719 Dijonnais accompagnés via la mobilisation des dispositifs locaux dont 31 % étaient issus des quartiers de la politique de la ville ;
- 250 personnes ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 29 % résidaient dans un quartier de la politique de la ville.

Au regard de son cadre d'intervention pour la période 2011-2014 et des résultats obtenus en 2011, l'accent sera mis pour l'année 2012, en terme d'intervention de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais à Dijon sur les missions suivantes :

- la formalisation de rapports d'observations avec l'observatoire de la politique de la ville ;
- la mise en place de procédures de recrutement en nombre avec Dijon Développement et Pôle Emploi ;
- l'organisation de cinq forums « emploi » avec Pôle Emploi ;
- l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont : le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, les clauses d'insertion, la Plateforme Dynamique d'Accès à l'Emploi, 100 chances-100 emplois ;
- la promotion d'actions de proximité sur les quartiers de la politique de la ville : permanences intérim, ateliers d'aide à la création d'activités, etc.
- l'animation des deux points-relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation présents sur la ville de Dijon.

Dans ce cadre, l'activité 2012 de cette dernière structure va connaître une évolution importante, notamment avec l'ouverture d'un nouveau point de services publics en matière d'emploi, d'insertion et de formation dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. L'objectif est de pouvoir délivrer la même offre de services de proximité que sur le quartier des Grésilles, à savoir :

- l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi ;
- l'animation d'ateliers délocalisés de Pôle Emploi ;
- l'organisation de permanences de partenaires ;
- l'animation d'actions de proximité comme des forums emploi.

Dans ce cadre, comme sur le quartier des Grésilles, la Ville de Dijon mettra à la disposition de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais un local loué à l'OPAC de 221 m². Elle affectera un agent à temps plein chargé de l'accueil, de l'information et de l'orientation des publics.

L'ouverture de ce nouvel espace est prévu pour la fin du mois de mars 2012.

Pour mettre en oeuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel de la Maison de l'Emploi et de la Formation (hors PLIE) est de 1 608 533 € avec, en terme de financements :

- 852 308 € sollicités auprès de l'Etat ;
- 60 000 € de la Ville de Dijon ;
- 88 600 € de la Région de Bourgogne ;
- le reste provenant des contributions des intercommunalités et communes extérieures à l'agglomération.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif sur l'agglomération, il est proposé pour 2012 :

- d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions ;
- d'allouer un financement équivalent à 2011 pour la conduite des démarches afférentes au dispositif (équipe d'animation et programmation d'actions), soit 35 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le projet de convention de partenariat à passer entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

3- décider l'attribution, au titre de 2012, d'une subvention de 95 000 € au Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais, dont 60 000 € pour son fonctionnement et 35 000 € pour l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |